

Le Mérite, la Légion d'honneur et une médaille de l'Engagement pour ceux qui auront lutté contre le coronavirus

Une promotion unique de l'Ordre national du mérite et de la Légion d'honneur sera publiée le 1er janvier 2021, et non comme d'usage les 15 mai et 14 juillet (2020).

Elle comprendra "une part importante de personnes ayant contribué à la lutte contre le virus à tous les niveaux et dans tous les domaines d'activité", selon la porte-parole du gouvernement.

Les récipiendaires auront oeuvré "dans le soin des malades, le dépistage, la recherche, le soutien de notre système de santé, la fabrication des produits de santé et de protection, la protection des plus fragiles, la poursuite d'une activité professionnelle et bénévole pour assurer le fonctionnement des services indispensables", a-t-elle énuméré.

Les propositions de décoration relatives aux personnels militaires d'active et de réserve seront également reportées et publiées, regroupées, au mois d'octobre.



La porte-parole du gouvernement a aussi annoncé qu'une "médaille de l'engagement face aux épidémies" serait "réactivée", afin de "récompenser les personnes qui se sont dévouées pendant la crise du Covid-19". Cette proposition avait été portée par un député manchois, Philippe Gosselin (LR), qui avait déposé une proposition de loi en ce sens fin mars.

Cette médaille avait été créée en mars 1885, à la suite de l'épidémie de choléra de 1884. La médaille d'honneur des épidémies visait à "récompenser ceux qui se sont particulièrement dévoués pendant les périodes de maladie épidémique". Cette récompense avait disparu au début des années 1960. Elle pourra être décernée à titre individuel ou collectif et fera l'objet prochainement d'un décret qui la réactualisera.

Source : <http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2020/05/13/le-merite-et-la-legion-d-honneur-pour-ceux-qui-auront-lutte-21159.html>